



1 Versions encore conservées des plans réalisés par Jacques de Deventer.

# Le Brabant en perspective royale :

## Le duché dans l'atlas de Jacques de Deventer (XVI<sup>e</sup> siècle)

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, Jacques de Deventer réalise un chef-d'œuvre de la cartographie : un atlas renfermant les plans de toutes les villes des anciens Pays-Bas. Il offre ainsi à nos régions un témoignage unique sur l'état du réseau urbain qui ponctue le territoire à la sortie du Moyen Âge. Unique, parce que ces plans présentent une grande précision et une belle homogénéité, indications de la rigueur du travail réalisé par le cartographe. L'historiographie relativement abondante à propos de cet atlas insiste notamment sur l'objectif militaire avec lequel il aurait été réalisé.<sup>1</sup> Pour autant, rares sont les spécialistes qui ont détaillé les raisons de leur interprétation. Ceux qui le font mettent en avant le détail des fortifications, la représentation des alentours des villes ou encore la distinction entre terrains inondables et non-inondables.<sup>2</sup>

Au cours de mes recherches, j'ai pu démontrer que l'atlas a été nettement plus influencé par des facteurs politiques que ce qui a pu être précédemment envisagé. J'ai voulu profiter de cet article pour soumettre la collection, et plus particulièrement sa composante brabançonne, à une étude complémentaire permettant de contrôler et d'affiner mes hypothèses. Ce sont principalement deux aspects qui retiendront mon attention : la sélection des villes à cartographier pour le Brabant et la représentation des alentours des villes. La question de la sélection des localités à cartographier est d'autant plus intéressante pour le duché que tous les plans ne sont aujourd'hui plus conservés. Une comparaison avec d'autres documents cartographiques contemporains au travail de Jacques de Deventer livre d'ailleurs des résultats intéressants. Pour ce qui est de l'étude de l'*extra-muros*, il s'agit d'essayer de comprendre, au travers de l'étude de six cas, les logiques et choix qui ont prévalu dans la cartographie qu'en dresse Jacques de Deventer. Ainsi, nous verrons que ces deux questions ont été nettement influencées par des considérations plus politiques que militaires.

### Jacques de Deventer : son profil et ses plans de villes

Jacques de Deventer (Kampen ? 1500-1505 – Cologne, 1575) entretient un lien particulier avec le Brabant tout au long de sa vie active. Il s'inscrit à l'Université de Louvain en 1520 pour suivre des études de médecine. En 1536, il présente devant le Conseil de Brabant, une carte de ce duché. Il s'agit de son premier travail connu. Enfin, depuis 1540 au moins, il vit à Malines, seigneurie indépendante certes, mais enclavée au sein du Brabant.<sup>3</sup> Il y passe plus de trois décennies – du moins quand il n'est pas sur les routes pour son travail – avant de fuir les troubles en 1572.<sup>4</sup>

1 Pour un état de la question récent à propos de cette collection, voyez les deux monographies : Rutte, Vannieuwenhuyze et Van Mil, *Stedenatlas Jacob van Deventer*; Dupont, *Cartographie et pouvoir*.

2 Danckaert, *Bruxelles*, 16; Koeman, *Geschiedenis van de kartografie*, 121; Van den Heuvel, 'Papiere bolwercken', 68; Heere e.a., 'De functie van de stadsplattegronden', 140; Meurer, 'Jacob van Deventer...', 15-23.

3 Rutte, Vannieuwenhuyze et Van Mil, *Stedenatlas Jacob van Deventer*, 17.

4 C'est en tout cas l'hypothèse la plus généralement admise dans l'historiographie. Ahlers, 'Jacob van Deventer, nieuwe ideeën', 63 suggère, pour sa part, que le cartographe se soit rendu à Cologne pour travailler avec Frans Hogenberg à la publication du *Civitates Orbis Terrarum*.

Après sa carte de 1536, Jacques de Deventer dresse le portrait de plusieurs autres provinces des anciens Pays-Bas : Hollande (1542), Gueldre (circa 1543), Frise (1545) et Zélande (1547). Il est également possible qu'il ait collaboré avec Gérard Mercator à la réalisation de la carte de Flandre. Jacques de Deventer dressa aussi les cartes et plans de plusieurs villes et régions ; ainsi que, probablement, une carte de l'ensemble des Pays-Bas. Quoique la plupart de ses travaux ne soient plus conservés aujourd'hui, leur existence est attestée grâce aux archives émises par les commanditaires. Car Jacques de Deventer travailla pour différents niveaux de pouvoirs, des conseils urbains à l'Empereur Charles Quint, en passant par le gouverneur ou encore différentes provinces. La qualité de son travail lui fit jouir d'une certaine renommée auprès de ses pairs ainsi que des plus hautes autorités puisqu'il fut désigné cartographe impérial par Charles Quint puis royal par Philippe II.<sup>5</sup>

Lors de ses arpentages, il s'intéresse aux questions des frontières administratives, de propriété, de pouvoir, de justice ou encore d'hydrographie. Tout au long de la première partie de sa carrière, il développe donc une vision de la topographie que l'on peut qualifier d'*« institutionnelle »*. En aucun cas, il n'était un ingénieur militaire. Si l'on reprend la proposition de définition d'un ingénieur militaire telle que formulée par Pieter Martens, Jacques de Deventer n'a pas pris part à des travaux de fortifications, pas plus qu'il n'a théorisé sur le sujet. Ses œuvres encore conservées en dehors de l'atlas, n'ont pas de rapport avec des travaux militaires ou même avec la guerre en général.<sup>6</sup>

Une deuxième période s'ouvre dans la carrière de Jacques de Deventer, lorsqu'en 1558, il reçoit la commande de Philippe II de cartographier l'ensemble des villes et des provinces des anciens Pays-Bas. À compter de cette date et jusqu'à son décès, le cartographe semble se dévoyer uniquement à cette tâche, puisqu'aucune trace d'autres réalisations n'a plus été retrouvée. La commande royale n'est plus préservée aujourd'hui, mais des indications à son sujet se trouvent dans le laissez-passer émis en 1559 :

Comme nous ayons donné charge à nostre géographe maistre Jacques de Deventer, de visiter, mesurer et desseigner toutes les villes de pardeçà, aussy les rivières et villaiges voisins, semblalement les passaiges ou distroitz des frontières, et le tout rédiger en ung livre contenant pourtraict de chascune province et aprez démonstration de chascune ville particullière [...].<sup>7</sup>

Jacques de Deventer doit donc réaliser un atlas (*« livre »*) contenant les cartes de chacune des provinces et les plans de toutes les villes des anciens Pays-Bas. Il doit également arpenter les alentours des villes (*« rivières et villaiges voisins »*) ainsi que les frontières. Vaste travail, dont la cartographie du Brabant n'est finalement qu'une composante.

Cette œuvre, malheureusement aujourd'hui incomplète, est conservée sous deux formes : un atlas et une série de plans sur feuilles volantes. Deux volumes sont encore préservés pour l'atlas, qui devait en contenir trois originellement. Ce premier tome manquant renferrait vraisemblablement les cartes des régions ainsi que les plans des villes des duchés de Brabant-Limbourg, du Luxembourg et du comté de Namur. L'atlas est le travail achevé, destiné à Philippe II. Il se trouve aujourd'hui à la Biblioteca nacional de España.<sup>8</sup> Les feuilles volantes forment pour leur part les *« minutes »* de l'atlas, c'est-à-dire la version préparatoire.<sup>9</sup> Cette série aussi est incomplète, mais on y trouve les plans de 17 villes du Brabant. Ceux-ci font partie des 75 plans conservés à la Bibliothèque royale de Belgique (KBR), tandis que les autres minutes se trouvent dans différents centres d'archives en Belgique et aux Pays-Bas.<sup>10</sup>

Les deux volumes de l'atlas, respectivement numérotés II et III, sont reliés dans des volumes en cuir, portant les armes d'Espagne. Ils mesurent 43 centimètres sur 28,5 centimètres et le papier porte un filigrane d'Edmond Denise (lettres *« DR »* et une grappe de

raisins). La taille des plans varie. Pour les plus grands, comme Gand (83 centimètres sur 80,8 centimètres), plusieurs (parties de) feuilles ont été assemblées. Celles-ci sont alors pliées plusieurs fois, de façon à ne pas dépasser des volumes. Les filigranes des minutes peuvent varier, mais la plupart appartiennent également à Edmond Denise (une chèvre et le nom *Edmon Denise* dans ce cas-ci). Une fois encore, les feuilles ont parfois été assemblées de manière à contenir les cartographies les plus étendues. Ainsi, si Chiny fait 16 centimètres sur 17,4 centimètres, Bruges mesure 105,5 centimètres sur 61 centimètres.<sup>11</sup>

L'historiographie estime que Jacques de Deventer dressa les plans d'environ 260 villes. 316 plans sont encore conservés : 136 minutes et 180 dans l'atlas. Au total, ils représentent encore 225 localités (figure 1).<sup>12</sup> Il s'agit de documents manuscrits réalisés à partir d'arpentages du terrain, ce qui les rend très précis. En outre, l'ensemble présente une belle homogénéité dans l'utilisation des couleurs, l'orientation vers le nord magnétique ou l'échelle utilisée (entre 1/7 400 et 1/8 400 ou plus rarement, 1/10 000).<sup>13</sup>

L'analyse de 96 plans de villes se trouvant aujourd'hui en Belgique, dans le nord de la France et dans le Luxembourg m'a permis de reconstituer une légende composée de 66 objets (figure 2).<sup>14</sup> La ville est décrite avec son réseau routier, ses bâtiments, fortifications, jardins, potagers, garennes et son hydrographie. Une attention particulière est portée au dessin des bâtiments principaux représentés en vue-perspective. Il en va de même pour les moulins à eau et à vent, portes des villes et tours, mais ici le cartographe a fait usage de symboles. Le reste du tissu urbain est évoqué par des traits triangulaires, tandis que les espaces verts (jardins-potagers, garennes, zones inondables et non-inondables) et l'hydrographie sont également détaillés. Enfin, les plans décrivent une portion importante des alentours des villes, nous y reviendrons.

## 2. Légende reconstruite des plans.

Topographie						Hors-topographie	
Fortifications	Infrastructures	Environnement	Bâtiments	Routes	Hydrographie	Autres	Manques
Bastion	Barrière	Arbre (isolé)	Grue	Axe	Bassin	Blason	Ignoré
Bâtiment	Cimetière	Bois	Marquant	Carrefour	Canal	Cadre	Lacunes
Boulevard	Croix de Justice	Colline isolée	Moulin à eau	Chemin	Étang	Échelle	Non-identifiable
Château	Digue	Haie	Moulin à vent	Chemin sur pilotis	Fossé	Texte	Oubli
Douve	Écluse	Jardin/broussailles	Muret	Gué	Lac		
Mur	Fontaine/puits	Relief	Porte	Place	Mer		
Porte	Fossé sec	Relief vert	Schématique	Pont	Rivière		
Porte d'eau	Papegai	Sable	Tour	Rue			
Retenue	Phare	Terres basses	Village schématisé				
Ronde	Potence	Terres moyennes					
Talus	Rame						
Tour	Roue de justice						

- 5 Pour des données biographies concernant Jacques de Deventer, voyez: Van 't Hoff, *Jacob van Deventer, keizerlijk-koninklijk geograaf*, van der Krogt e.a., *De stadsplattegronden van Jacob van Deventer*, Rutte, Vannieuwenhuyze et Van Mil, *Stedenatlas Jacob van Deventer*, 13-23; Dupont, *Cartographie et pouvoir*, 37-73.
- 6 Martens, *Militaire architectuur en vestingoorlog*, 60-62.
- 7 Laissez-passer émis pour Jacques de Deventer, 6 juin 1559, édité dans: Van 't Hoff, *Jacob van Deventer, keizerlijk-koninklijk geograaf*, 36, doc. 6.
- 8 Jacob van Deventer, *[Planos de ciudades de los Países Bajos. Parte II]*; Jacob van Deventer, *[Planos de ciudades de los Países Bajos. Parte III]*.
- 9 Dupont, *Cartographie et pouvoir*, 237-244.
- 10 KBR C&P: Ms. 22.090, Jacob van Deventer, *[Atlas des villes des Pays-Bas]*. Pour la liste des plans et leurs lieux de conservation voyez : Dupont, *Cartographie et pouvoir*, fig. 2.
- 11 Wieder, 'Nederlandse historisch-geographische documenten', 158; Visser, 'De stadsplattegronden', 28-29, 34.
- 12 Van der Krogt e.a., *De stadsplattegronden van Jacob van Deventer*; Van der Krogt, 'Welke steden', 116-20; Rutte, Vannieuwenhuyze et Van Mil, *Stedenatlas Jacob van Deventer*, 23-24; Dupont, *Cartographie et pouvoir*, 237-65.
- 13 Van der Krogt e.a., *De stadsplattegronden van Jacob van Deventer*, 36.
- 14 Dans une légende construite à partir de l'historiographie, Bram Vannieuwenhuyze et Reinout Rutte proposent une légende comportant 114 objets. Alors que leur liste est fondée sur une interprétation historique des caractéristiques, la mienne est établie directement à partir de ce que montre le plan. Là où leur légende distingue une colline d'une motte-castrale ou d'un tumulus, je ne répertorie qu'une colline. Ce n'est que dans la discussion du plan et de l'histoire de la ville que je développe mon interprétation. Le résultat est que la liste que je propose est plus standardisée. Rutte, Vannieuwenhuyze et Van Mil, *Stedenatlas Jacob van Deventer*, 24-29.

La plupart des plans de l'atlas (159 sur 180) sont accompagnés d'un « carton », une représentation du centre-ville *intra-muros* moins détaillée, permettant de mettre en évidence les bâtiments principaux, les portes de la ville et moulins, tout en disposant de suffisamment d'espace pour en indiquer la fonction. Mes recherches ont permis de démontrer que les cartons avec leur « toponymie fonctionnelle » ainsi que la représentation des bâtiments principaux en vue-perspective, permettaient de mettre en évidence les institutions formant les communautés politiques et religieuses de la ville. Ainsi, l'œuvre de Jacques de Deventer s'inscrit plus dans la tendance du XVI<sup>e</sup> siècle de représentation des villes comme entités politiques, plutôt que dans une tradition militaire de la cartographie.<sup>15</sup>

## Quelles villes pour le Brabant ?

L'état de conservation de la collection ne permet pas de déterminer avec précision quelles furent les villes brabançonnes arpentées par Jacques de Deventer. Atlas et minutes sont incomplets et seuls 17 plans de villes sont encore conservés aujourd'hui. Plus largement, c'est le choix des villes qui devaient figurer dans l'atlas qui se pose. Car la demande de Philippe II de cartographier « toutes les villes de pardeçà » est aussi floue qu'elle est vaste.

Cette question, l'historiographie se l'est déjà posée, considérant soit que le cartographe se serait fondé sur le droit urbain,<sup>16</sup> soit que c'est l'intérêt stratégique des villes qui aurait prévalu.<sup>17</sup> Cependant, aucune de ces deux explications n'est totalement convaincante. L'atlas renferme des localités n'ayant jamais reçu de charte de priviléges, comme La Haye. À l'inverse, il manque certaines villes comme Blankenberge ou Eeklo qui, pourtant, bénéficiaient de tels droits.<sup>18</sup> Quant à l'intérêt stratégique, il est assez difficile à évaluer, surtout si l'on constate que de nombreuses agglomérations cartographiées ne contiennent aucun système défensif. Difficile donc d'y trouver un « intérêt stratégique ». Seul Peter van der Krogt a étudié cette question de manière plus approfondie. Cherchant une logique cartographique, il a comparé les sélections opérées par Jacques de Deventer avec celles de Ludovico Guicciardini dans sa *Descrittione [...] di tutti i Paesi Bassi* et de Willem Janszoon Blaeu dans sa carte des 17 provinces. De cette intéressante confrontation, il ressort qu'une telle logique n'existe pas, les trois cartographes ayant des sélections plus ou moins divergentes.<sup>19</sup>

L'hypothèse développée lors de mon doctorat est que Jacques de Deventer a été influencé par la structure des États provinciaux. Les villes présentes dans l'atlas seraient les mêmes que celles qui avaient accès à ces assemblées et formaient le Tiers État de chaque seigneurie. Ainsi, l'atlas s'organiserait autours de ces instances qui structuraient les relations entre les villes et le pouvoir central.<sup>20</sup> L'hypothèse s'est avérée probante pour l'Artois, le Cambrésis, la Frise, le Hainaut, et Utrecht. Elle fonctionne aussi probablement pour Namur et le Luxembourg, même si la non-conservation d'une partie des plans ne permet pas de l'affirmer avec certitude. La correspondance est, en revanche, moins évidente, voire ne se confirme pas, en Brabant, Flandres, Groningue, Gueldre et Zutphen, Hollande, Overijssel et Zélande. Ces divergences peuvent s'expliquer de deux manières.

D'abord, rappelons que Jacques de Deventer avait réalisé dans les années 1530-1540 les cartes de plusieurs de ces mêmes provinces : le Brabant, la Hollande, la Frise, la Gueldre, la Zélande et, peut-être la Flandre. Il avaitarpenté ces régions et été en contact avec leurs autorités. Il devait donc avoir connaissance de l'organisation administrative de ces provinces. Peut-être le cartographe était-il au courant des statuts de différentes villes qui sont pour nous aujourd'hui moins évidents ?

D'autre part, dans plusieurs de ces provinces, la structure ou le rôle même joué par ces assemblées étaient moins clairs. En Gueldre, Groningue et Overijssel, les États provinciaux sont de création récente et ne parviennent pas à s'imposer face aux institutions locales. Et les villes y jouent un rôle tout à fait secondaire. En Flandre, Hollande et Zélande, la représentation des villes au sein des États est monopolisée par un nombre réduit de « Bonnes-villes » ou de « Membres ». Un manque d'exhaustivité qui n'aurait pas permis à Jacques de Deventer de rendre compte de la multitude urbaine de ces provinces. Le cartographe étend donc sa sélection à d'autres agglomérations, lui qui connaît particulièrement bien la topographie et l'organisation de ces régions.<sup>21</sup> Le Brabant appartient à ce deuxième cas de figure. Depuis 1436, la représentation du Tiers État se concentre entre les quatre chef-villes : Anvers, Bois-le-Duc, Bruxelles et Louvain. Il existe à côté de cela, une multitude de villes, qualifiées de *middelbare* et *cleyne steden* directement subordonnées aux quatre villes principales.<sup>22</sup> Certaines, n'étaient même « que » des *franchises*, parfois assimilées à des petites villes ou oscillant entre ces deux statuts.<sup>23</sup>

Difficile donc de déterminer avec précision le statut des différentes villes et leur place au sein des États du Brabant au XVI<sup>e</sup> siècle. Heureusement, une autre source peut nous aider : la carte du Brabant par Jacques de Deventer (figure 3).<sup>24</sup> La seule copie encore préservée aujourd'hui est une réimpression datée de circa 1556.<sup>25</sup> Par un jeu de vignettes et de typographie, Jacques de Deventer met en évidence les noms de 29 villes au sein des frontières ducales. Il y inclut, de manière erronée, Hal qui dépend pourtant du Hainaut, dont elle est une des 22 bonnes villes.<sup>26</sup> Les villes brabançonnes sont donc au nombre de 28 et, parmi celles-ci, Perwez, Wavre et Jauche sont indiquées comme ayant le statut de franchise (par l'ajout d'un « v » pour « Vryheyden ») et/ou de terre de banneret<sup>27</sup> (« b » pour « Baenderien »).<sup>28</sup> D'autres franchises ou terre de banneret sont également renseignées mais leur typographie et leur vignette suggèrent une agglomération de moindre importance. Les 17 villes pour lesquelles nous conservons encore un plan font partie des 28 mises en évidence sur la carte du Brabant. Jacques de Deventer reste cohérent entre ses deux travaux. Est-ce que la carte du Brabant serait une liste des villes qui avaient, au XVI<sup>e</sup> siècle, le statut de chef ou petite ville ?

15 Pour plus de développement à propos de cette tendance et, d'une manière plus générale, des continuités et discontinuités dans l'atlas de Jacques de Deventer, voyez: Dupont, *Cartographie et pouvoir*, 181-234.

16 Koeman, *Geschiedenis van de kartografie*, 53; Visser, 'De stadsplattegronden', 29.

17 De Smet, 'Jacques de Deventer', 36.

18 Van der Krog, 'Welke steden', 116.

19 Van der Krog, 'Welke steden'.

20 Parker, *The Dutch revolt*, 32-33; Gilissen, « Les Etats généraux », 283-290.

21 Dupont, *Cartographie et pouvoir*, 245-254.

22 Van Uytven et Bruneel (ed.), *Histoire du Brabant*, 171 et 241.

23 Ockeleij, 'De West-Brabantse vrijheden', 523-27; Uyttebrouck, *Le gouvernement du duché*, 442-444

24 KBR C&P III 14.647, Jacob van Deventer, *Ducatus Brabantiae* [circa 1556].

25 Franssen, 'Ducatus Brabantiae uit de plomp getrokken?', 91-98; Franssen, 'Ducatus Brabantiae boven water?', 92-105.

26 Arnould, *Les dénominvements de foyers*, 209.

27 Damen, 'Heren met banieren'.

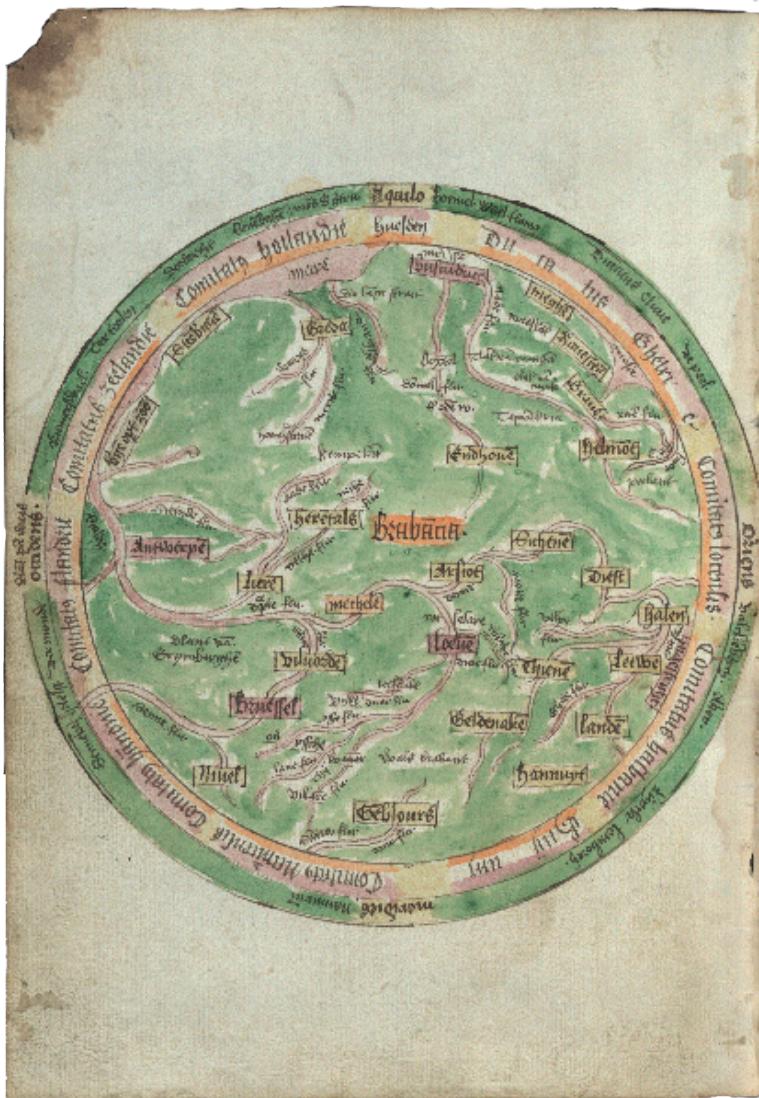
28 Les autres étant: Aarschot, Anvers, Berg-op-Zoom, Bois-le-Duc, Breda, Bruxelles, Diest, Eindhoven, Gembloux, Grave, Hannut, Helmont, Herenthals, Jodoigne, Landen, Léau, Lierre, Louvain, Mege, Nivelles, Steenbergen, Turnhout, Tirlemont, Vilvorde et Zichem. Le « statut » de Turnhout sur la carte n'est pas clair. Le toponyme est en majuscule mais la vignette, accompagnée d'un « v » est plutôt celle d'un village.



3. Ducatus Brabantiae, ca. 1556, KBR, Cartes et Plans (CP), XIII B Brabant - (1536-1558) - Deventer - III 14.647 (© KBR).

Il existe une autre carte du Brabant qui suit la même logique : la carte manuscrite attribuée à Gilles van der Hecken. Non datée, mais probablement dressée vers 1536, elle serait tout à fait contemporaine de la première version de la carte du duché de Jacques de Deventer. Elle se trouve dans le folio 87 verso du manuscrit ms 2088-2098, conservé à la Bibliothèque

royale de Belgique (figure 4).<sup>29</sup> Selon Sergio Boffa, le document est lié à l'*Oppida Brabantie cum villis liveris atque pagis seriatim descripta*, une liste des villes et franchises de Brabant, dressée au XV<sup>e</sup> siècle par Edmond de Dynter, et copiée ici par Gilles van der Hecken.<sup>30</sup> La carte manuscrite serait donc un autre exemple de l'influence de la structure politique et administrative des États sur la cartographie.



4. [Carte du duché de Brabant], ca. 1536, KBR, Manuscrits, ms 2088-2098, f° 87 v°(© KBR).

29 KBR, Manuscrits, 2088-2098, f° 87 v°, Gilles van der Hecken, *[Carte manuscrite du duché de Brabant]*, [circa 1536]. Pour une étude de ce manuscrit, voyez l'article : Boffa, « La première carte manuscrite », 95-109.

30 Boffa, « La première carte manuscrite », 95-102.

Gilles van der Hecken (†1538) était membre du prieuré de Sept-Fontaines. Il est l'auteur d'au moins une autre œuvre cartographique : le plan de Bruxelles étudié par Claire Billen et Chloé Deligne dans ce même numéro.<sup>31</sup> Sa carte du Brabant – comme son plan de Bruxelles – a la forme d'un cercle de 14 centimètres de diamètre, orienté à l'est. Ce sont surtout les cours d'eau, avec leurs toponymes, qui composent la topographie, car ni le relief, ni les forêts, ni les routes ne sont indiqués. La carte fait aussi mention de 36 noms de localités. Celles-ci sont hiérarchisées par l'intermédiaire de couleurs : rose pour les quatre chef-villes et Maastricht, orange pour Malines,<sup>32</sup> jaune pour 22 autres villes et aucune couleur n'est attribuée aux huit dernières. Comparons cette hiérarchie urbaine avec la carte de Jacques de Deventer.

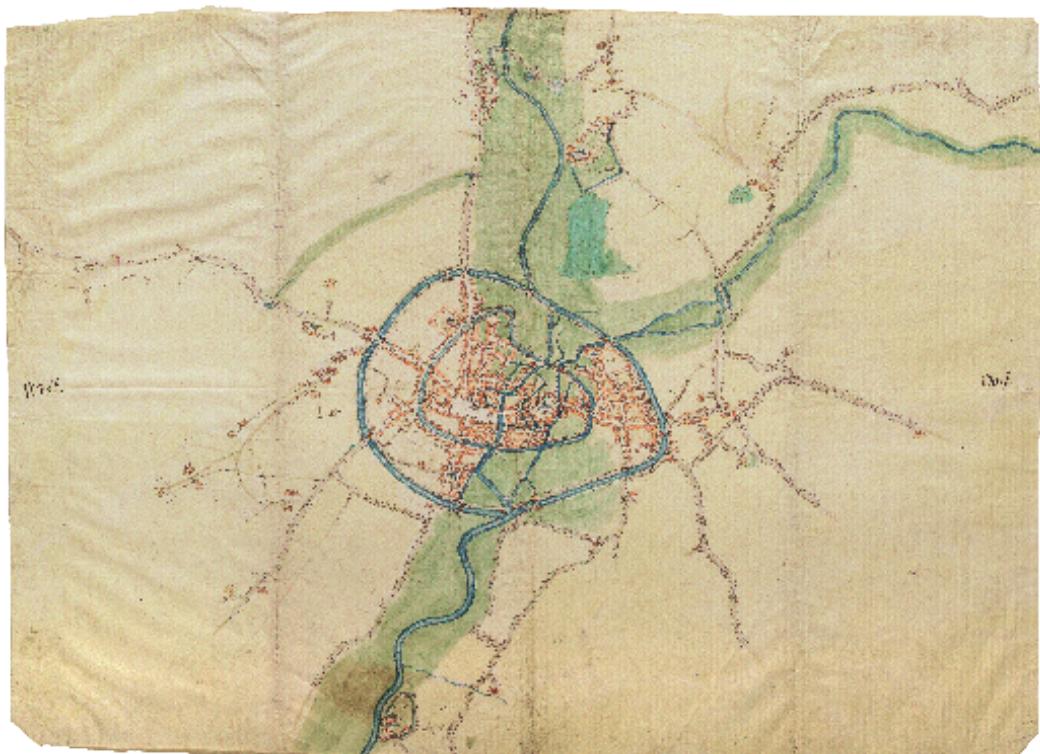
On constate tout de suite quelques divergences. Ainsi Jauche, Perwez et Turnhout, pourtant indiquées comme villes sur la carte imprimée, sont absentes du document manuscrit. Les neuf villes sans couleur dans l'œuvre de Gilles van der Hecken bénéficient de traitements différents chez Jacques de Deventer. Wavre a les allures d'une ville avec les lettres « v » et « b » accolées à son toponyme en majuscules. Les vignettes de Hoogstraeten, Leefdael, Overijse, Rotselaer, Sint-Oedenrode et Tervueren sont similaires à celle de Wavre et s'accompagnent des lettres « v » ou « b ». Cependant, les toponymes sont inscrits en minuscules, ce qui fait clairement référence à des villages. Enfin, toujours simples villages, Boxtel et Villers-la-Ville n'ont ni « v », ni « b ».<sup>33</sup> Les deux cartographes ne s'accordent donc pas sur le statut de onze villes. Mais probablement est-ce dû au fait que l'*Oppida Brabantie* utilisé comme source par Gilles van der Hecken témoigne plutôt de la structure du duché telle qu'elle existait au XV<sup>e</sup> siècle.<sup>34</sup>

Au même moment, sont réalisées deux cartes du Brabant qui, toutes deux, se fondent sur la composition du Tiers État pour en indiquer les villes.<sup>35</sup> Quoique l'on connaisse mal la vie de Gilles van der Hecken, les deux auteurs ont des profils différents. L'un est membre d'un prieuré qui s'adonne – en marge d'une activité de copiste – à la réalisation d'au moins deux documents cartographiques.<sup>36</sup> L'autre est à l'aube d'une carrière de cartographe après des études à l'université de Louvain et une période active d'une dizaine d'années mal connue. Il est impossible d'établir si les deux hommes se connaissent ou si Gilles van der Hecken aurait consulté la carte de Jacques de Deventer.<sup>37</sup> Pourtant, leurs démarches peuvent s'apparenter. Et si le travail de Gilles van der Hecken peut sembler dépassé, c'est uniquement parce qu'il cherche à illustrer un texte du XV<sup>e</sup> siècle qu'il vient de抄ier. Jacques de Deventer, pour sa part, se doit de brosser un portrait à jour des villes du duché, puisqu'il dédie précisément sa carte aux États de Brabant (*cancellario senatus populoq. Brabantiae Iacobus Daven. ded[i]cavit*). Ceci renforce encore l'impression que cette carte se fait l'écho du statut des villes vers 1536-1556. Quant à l'atlas, le manque de sources ne permet pas de savoir qui de Jacques de Deventer ou du commanditaire a choisi les villes à cartographier. Cependant, la carte du Brabant indique, au minimum, que la sélection rejette la vision institutionnelle de la topographie de notre cartographe.

## Franchises

Bien que désignés comme plans de « villes », une part importante des documents est consacrée à la représentation de l'*extra-muros*.<sup>38</sup> En moyenne, 90,8% du dessin est dédié à cet espace dans les plans brabançons (assez proche des 88,5% constatés pour l'ensemble du corpus).<sup>39</sup> Pour autant, c'est aussi le lieu de simplifications comme en témoignent le plan de Lierre et ses pans entiers laissés blancs. (figure 5)

La cartographie des alentours de la ville est généralement interprétée d'un point de vue militaire par l'historiographie.<sup>40</sup> Néanmoins, j'ai démontré que la représentation de cet espace était en fait avant tout influencée par des préoccupations politiques. La franchise urbaine, c'est-à-dire l'emprise politique de la ville sur ses environs immédiats, a pu jouer un rôle sur la délimitation des plans.<sup>41</sup>



5. Lier, Lispe, Anderstadt, 1558-<1572, KBR, CP, Ms. 22.090 (48) (© KBR).

31 Voir l'article de Deligne et Billen p. 95-109.

32 C'est-à-dire la même couleur qu'utilisée pour le toponyme « Brabantia », comme pour bien indiquer que Malines n'appartient pas au duché.

33 Certaines vignettes comportent aussi un double cercle. Celui-ci ne dit rien d'un statut quelconque de la ville à laquelle il est accolé, mais indique bien que Jacques de Deventer s'y est rendu pour prendre ses mesures. Koeman, *Gewestkaarten van de Nederlanden*, 26.

34 Boffa, 'première carte manuscrite', 101.

35 Matthieu Franssen a démontré que la carte de Deventer de circa 1556 n'était probablement qu'un état supplémentaire de la carte de 1536. Franssen, 'Ducatus Brabantiae uit de plomp getrokken?', 96-98.

36 Boffa, « La première carte manuscrite ».

37 Boffa, « La première carte manuscrite », 106.

38 Pour une étude détaillée de la représentation de l'extra-muros sur les plans de Jacques de Deventer et la place de cet espace dans la cartographie urbaine du XVI<sup>e</sup> siècle, voyez : Dupont et Vannieuwenhuyze, « La cartographie des zones suburbaines », 27-50; Dupont, *Cartographie et pouvoir*, 139-80.

39 Ces chiffres ne concernent pas Herve et Wavre qui ne sont pas fortifiés.

40 Koeman, *Geschiedenis van de kartografie*, 121; Danckaert, *Bruxelles*, 15; Heuvel, 'Papiere bolwercken', 68.

41 Dupont, *Cartographie et pouvoir*, 164-178.

J'ai voulu profiter de cet article pour affiner mon hypothèse en la confrontant à trois nouveaux plans : Aarschot, Bois-le-Duc et Lierre. Ces villes viennent compléter, pour le Brabant, les études de Bruxelles, Louvain et Wavre abordées lors de mes recherches doctorales. Toutes ont été sélectionnées pour leur diversité de fonctions et de tailles mais aussi en tenant compte des informations disponibles à propos du territoire de leur franchise. Car, si la recherche en histoire urbaine s'est largement penchée sur la question des priviléges, celle de l'emprise territoriale de ceux-ci est par contre nettement moins abordée. Des exceptions existent, bien entendu.<sup>42</sup> Mais même dans ces cas-là, rares sont les historiens à s'être risqués à tracer la franchise sur un plan ou une carte. Ils se limitent généralement à énumérer les villages, hameaux ou autres éléments qui componaient la franchise. Heureusement, la cartographie ancienne permet parfois de pallier ce manque d'informations ou de précisions.

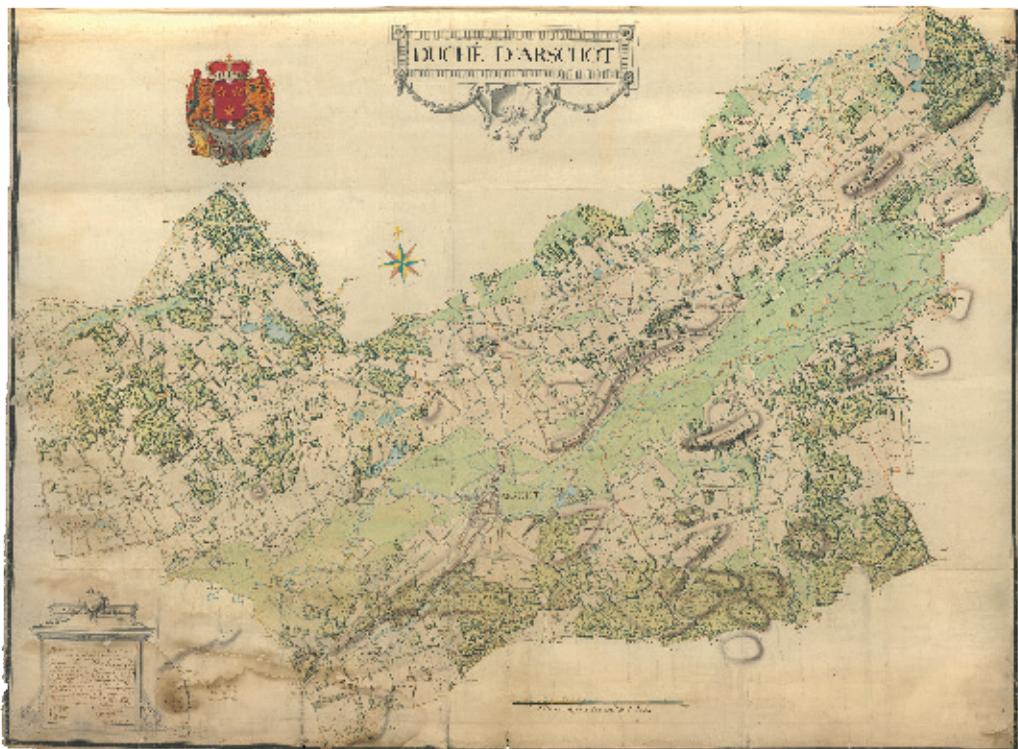
### *Aarschot*

Aarschot illustre parfaitement cet état de fait. L'historiographie s'est essentiellement intéressée aux relations entre ville, pays et seigneurs. En effet, le pays d'Aarschot bénéficie d'un statut particulier. Il est une enclave allodiale au sein du Brabant depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, élevé au rang de Marquisat par Charles Quint en 1518. L'aspect de la justice et des institutions urbaines est également abordé par les historiens, mais la question d'une franchise et, *a fortiori* de l'étendue de celle-ci reste en retrait.<sup>43</sup>

Heureusement, un document assez exceptionnel permet de visualiser l'emprise territoriale de la ville sur ses environs immédiats (figure 6). Il s'agit d'une carte manuscrite du duché d'Aarschot réalisée en 1775 par Jan-Baptist Joris (flor. 1750-1779).<sup>44</sup> Ce dernier était arpenteur juré du duché de Brabant. Entre 1759 et 1775, il dressa, à la demande du duc d'Aarschot Charles-Marie-Raymond d'Arenberg (1721-1778), quatre cartes murales à des fins de prestige. Les trois plus anciennes représentaient chacune une partie du pays d'Aarschot (Heverlee, livrée en 1759, Bierbeek en 1760 et Rotselaar en 1767), tandis que la dernière couvrait l'ensemble du territoire. Orientée au nord, cette carte générale du duché représente à une échelle d'environ 1/5000, la nature des terrains (arables, prés, bruyères et bois), le relief, l'hydrographie ou encore les possessions des Arenberg (marquées « S.A. »). Elle détaille également les bâtiments, allant même jusqu'à préciser par la couleur la nature des matériaux de constructions utilisés (bleu pour l'ardoise, rouge pour les tuiles, brun pour la paille etc.). Enfin, elle indique de manière précise les frontières des quatre baronnies mais aussi, et c'est en ça qu'elle est la plus exceptionnelle, les frontières des villages, tant ceux qui jouissaient d'un banc échevinal que les simples hameaux! Les limites de la juridiction urbaine d'Aarschot sont indiquées par une ligne rouge. Cette ligne relie les différents points de repère qui servaient de marqueurs sur le terrain : bornes, croix ou arbres. À d'autres endroits, elle est tracée de manière totalement artificielle.<sup>45</sup>

Les limites de la franchise urbaine forment une sorte de trapèze dont la base est orientée vers le bas (sud). Afin de comparer les deux documents de manière précise, les versions numérisées du plan de Jacques de Deventer et de la carte de 1775 ont été superposées. Ce travail – sorte de « géoréférencement » – s'est déroulé dans QGIS, à l'aide de 39 points de comparaison répartis en ville et à l'extérieur, à l'emplacement de carrefours.<sup>46</sup> On le voit, la franchise d'Aarschot est plus grande que le plan de Jacques de Deventer (figure 7). Tout au plus, retrouve-t-on une certaine similitude dans la forme de la franchise et celle du plan. La limite nord-est, est une longue ligne oblique et artificielle sur la carte de 1775. La découpe du coin supérieur droit du plan du XVI<sup>e</sup> siècle suit quelque peu cette ligne, mais en reste à distance. Au sud et sud-est, le plan s'interrompt également avant la limite de la franchise,

probablement parce que celle-ci traverse une forêt que de Deventer n'a que partiellement esquissée. Le dessin inachevé suggère que cette forêt occupait toute la zone sud du plan. À l'ouest, c'est la rivière et ses méandres qui marquaient la limite du territoire urbain. Une partie de cette rivière est représentée sur le plan de Jacques de Deventer. Cependant, ce dernier s'arrête précisément à l'endroit où la rivière fait office de frontière de la franchise, juste après avoir tourné pour plonger vers le sud.



6. Duché d'Aarschot, 1775, AGR, Archives de famille d'Arenberg. Cartes et plans - T 580 – 2587 (©Archives générales du Royaume).

42 En Brabant, il existe par exemple deux études sur Bruxelles et Louvain: Godding, « Impérialisme urbain », 117-138; Van Uytven, 'Imperialisme of zelfverdediging', 7-72.

43 C'est le cas par exemple dans : De Fraine, 'Gouvernés et gouvernants', 183; De Fraine, 'Formes et phénomènes de représentation', 45-64; Van Uytven, 'Diest, Aarschot en Zichem', 183-193.

44 KBR C&P III 14.647, Jan-Baptist Joris, *Duché d'Arschot*, 1775.

45 Van Ermen, Van Autgaerden, *De wandkaarten*, 9-24.

46 Quantum GIS Development Team (YEAR). Quantum GIS Geographic Information System. Open Source Geospatial Foundation Project. <http://qgis.osgeo.org>, version 3.20 'Odense' (publication 18/06/2021).



7. Reconstruction de la franchise d'Aarschot à partir du plan de Jacques de Deventer et de la carte de Jan-Baptist Joris. Aerscot, 1558-1572, KBR, CP Ms.



L'hypothèse d'une correspondance entre franchise et cartographie de l'hinterland ne se confirme donc pas dans le cas d'Aarschot, le plan du XVI<sup>e</sup> siècle étant plus petit. On peut supposer qu'il y a des raisons matérielles à cela. Le plan permet de s'en rendre compte, Aarschot est une ville relativement petite. Probablement Jacques de Deventer n'aura-t-il pas voulu consacrer beaucoup plus qu'une feuille pour sa cartographie. D'autant que la nature du terrain n'évolue pas fondamentalement au-delà des limites du plan : prairies, champs et forêt.



### *Bois-le-Duc*

Bois-le-Duc est l'une quatre cheffe-villes du duché aux côtés d'Anvers, Bruxelles et Louvain.<sup>47</sup> Par chance, l'historiographie s'est penchée sur l'étendue géographique de la franchise de la ville. Cependant, il s'agit de considérations générales qui restent au niveau de l'énumération des villages et hameaux qui faisaient partie du territoire urbain. Par ailleurs, je n'ai pas connaissance d'un plan ancien qui aurait pu en retracer les limites.

Lors du quatrième colloque de la *Brabantse Stad*, Jos Coopmans distinguait trois sphères d'influence de Bois-le-Duc sur ses alentours : la Meierij, la vrijdom ou vrijheid et ce qu'il désigne comme une 'functioneel vergrote vrijdom'.<sup>48</sup> La mairie était ce large territoire pour lequel le droit de Bois-le-Duc servait de modèle et de cour d'appel aux autres villes.<sup>49</sup> Tant la mairie que ses quatre sous-divisions, les quartiers, sont trop grands pour avoir un lien avec le plan de Jacques de Deventer.

L'étendue de la franchise (la *vrijdom* ou *vrijheid*) a évolué au cours du Moyen Âge et de l'Ancien Régime. Toutefois, dans son état le plus durable, elle englobait les hameaux et villages d'Orthen, Hintham, Den Dungen, Vranckenhofstad et le Reut.<sup>50</sup> Tous sont représentés sur le plan de Jacques de Deventer, à l'exception de celui de Den Dungen (figure 8). C'est le plus éloigné de la franchise, situé au sud-est de la ville, largement en dehors des limites de la feuille. Pourtant, le plan s'étend vers le sud-ouest. Deux feuilles découpées ont été ajoutées pour suivre dans cette direction une longue route sur pilotis ainsi qu'une rivière – le Dommel. Le tout forme comme une espèce de couloir. La route aboutit d'une part au cloître des Chartreux et au village de Vught et, de l'autre, à la justice de Bois-le-Duc figurée par une potence et trois roues. Deux moulins à vent et différents bâtiments schématiques sont également représentés.

La délimitation de la franchise de Bois-le-Duc vers le sud a posé des problèmes et, ce, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Différents accords furent scellés entre la ville et Vught dans la deuxième partie du XIV<sup>e</sup> siècle (1367 et 1374) pour tenter de départager les terrains situés à cet endroit. Cependant, Vught ne dépendait pas du territoire de Bois-le-Duc. Au début du XV<sup>e</sup> siècle (en 1419) la franchise fut étendue en direction de ce village pour contrer la concurrence économique qu'il représentait pour la ville. Les nouvelles limites englobèrent la digue du Vugterdijk, les rues basses et un moulin ; autant d'éléments que l'on retrouve dessinés par Jacques de Deventer.<sup>51</sup> Le plan s'étend donc de manière à englober cette partie du territoire dont la délimitation a pu être problématique. De Vught, il dresse une représentation qui tient plus du symbole que de la réelle description topographique détaillée. Le village est évoqué par le biais d'une église, entourée de bâtiments schématisés. Une parabole utilisée par le cartographe dans d'autres plans pour indiquer la présence d'une localité sans la détailler.<sup>52</sup> Ce qui semble également attirer l'attention de Jacques de Deventer à cet endroit, c'est la rivière Dommel et la justice de Bois-le-Duc, élément le plus méridional représenté sur le plan.

47 Van Uytven et Bruneel, *Histoire du Brabant*, 241.

48 Coopmans, 'De onderlinge rechtsverhoudingen', 73-116.

49 Kuijper, 's-Hertogenbosch, 194-196.

50 Coopmans, 'De onderlinge rechtsverhoudingen', 75.

51 Coopmans, 'De onderlinge rechtsverhoudingen', 77 et 78. Kuijper, 's-Hertogenbosch, 193; Jacobs, 'Justitie en politie', 16.

52 C'est le cas pour le village d'Hornu sur le plan de Saint-Ghislain notamment. BNE RES/207, fol°17, Jacob van Deventer, *St Gislain*, in [Planos de ciudades de los Países Bajos. Parte II].

En 1499, le territoire de Bois-le-Duc est élargi pour une durée de dix ans de manière à englober Vught, Cromvoirt, Berlicum et Rosmalen. C'est la franchise fonctionnelle désignée par Jos Coopmans. Une série d'obligations sont imposées à ces localités, principalement sur le plan économique. Cette extension fut plusieurs fois renouvelée au cours du XVI<sup>e</sup> siècle.<sup>53</sup> Aucun de ces villages – à l'exception de l'évocation de Vught – n'est repris sur le plan de Deventer. Cette franchise fonctionnelle à orientation économique ne semble donc pas avoir influencé le cartographe. Jacques de Deventer fait le choix de suivre la franchise dans ce qu'elle a de plus durable, en omettant cependant Den Dungen. Ce village est le plus excentré. Son absence s'explique probablement par des raisons matérielles, imposées par les dimensions du papier et du futur atlas, ainsi que la solidité du document.

## Lierre

Lierre est l'un des plus anciens *oppida* du Brabant. Son développement au cours du XII<sup>e</sup> siècle et le début du XIII<sup>e</sup> siècle doit beaucoup à l'initiative des ducs de Brabant. La ville reçoit en tout cas à cette période différents attributs urbains. En 1244, le doyen de la paroisse de Saint-Gommaire (dont dépend Lierre), l'intendant du duc de Brabant et le margrave d'Anvers s'accordent pour donner un échevinage à la ville. Les échevins exercent la justice pénale et civile sur un territoire s'étendant à la ville et à un cercle établi à 500 mètres environ de celle-ci appelée le *Kuip*. Une deuxième juridiction, le *Bijvang*, existe également. Elle est liée à Lierre, notamment parce que trois de ses échevins sont issus de l'échevinage urbain. Elle englobe les hameaux de Lachenen, Hagebroek, De Mijke et les villages de Emblem, Bevel, Kessel et Nijlen.<sup>54</sup> Ce *Bijvang* est donc nettement plus vaste que le plan de Jacques de Deventer.

On le voit, l'étendue de la franchise de Lierre est encore connue des historiens actuels. Il existe également un plan qui retrace de manière précise les limites de ce territoire. Ce document fut dressé en 1777 par l'arpenteur juré anversois Peter Stijnen. Le texte qui accompagne le plan nous apprend qu'il a été réalisé à la demande du conseil de la ville et de ses propriétaires.<sup>55</sup> Il s'agit d'un document foncier, indiquant les différentes parcelles des terrains non construits dans le *Kuip* et en marge de l'*intra-muros* (figure 9). Les parcelles comportent des numéros de renvoi vers le livre qui accompagne le plan.<sup>56</sup> Outre le parcellaire, le plan renseigne pour la ville et ses alentours immédiats l'hydrographie, les rues et chemins, tandis que les portes de la ville, les édifices civils et religieux et les moulins sont représentés en vue-perspective avec le toit bleu et la façade en rouge (blanc pour les moulins à vent) – exactement comme le faisait Jacques de Deventer deux cents ans plus tôt. Deux copies de ce plan existent. La première, qui est la plus "ancienne" est conservée aux archives de Lierre et signée du 14 mars 1777.<sup>57</sup> C'est celle-ci qui a été utilisée pour cet article. L'autre, datée du 15 janvier 1778, se trouve dans une collection privée.<sup>58</sup> Il y a quelques différences entre les deux versions, mais elles restent minimes. L'agencement varie quelque peu également, notamment dans le texte d'accompagnement.



9. Caerte figuratief van de Landen [...] binnen de Cuijpe der Stad Lier, 1777, Bron: Archief Lier – [www.kempenserfgoed.be](http://www.kempenserfgoed.be), Peter Stijnen, 1778, SLI001014629.

Quoique largement postérieur à Jacques de Deventer, ce plan du XVIII<sup>e</sup> siècle permet de retracer la frontière du *Kuip*. En effet, l'historiographie indique que ce territoire n'a pas fondamentalement évolué entre le Moyen Âge et 1795, lorsque les droits urbains furent supprimés.<sup>59</sup> On le voit sur le document, ces limites du *Kuip* suivent généralement des éléments du paysage tels que l'hydrographie ou les routes. À d'autres endroits, elles sont plus abstraites et forment une ligne droite reliée par des bornes en pierres bleues ou en bois – *pael* sur le document cartographique. Ces bornes servaient à démarquer le *Kuip* du *Bijvang* dans le paysage et étaient régulièrement entretenues et remplacées.<sup>60</sup>

53 Coopmans, 'De onderlinge rechtsverhoudingen', 81-82; Camps, *Het stadsrecht van Den Bosch*, 49; Kuijjer, 's-Hertogenbosch, 194.

54 Aerts et van der Wee, *Geschiedenis van Lier*, 63-67.

55 '[...] ten Verseok [sic] ende Designatiue van de heeren Schoutett Burgmester Schepenen ende de Raed der Stad Lier ende Mede ter Designatiue van de particulierste proprietarissen ende gebruikers der selve Landen en gronden van Ervan [...]' Archief Lier, SLI001014629, Peter Stijnen, *Caerte figuratief van de Landen [...] binnen de Cuijpe der Stad Lier*, 1777.

56 '[...] als in den boek relatiel tot dese caerte met de n° 1.2.3. &a benefens de namen der proprietarissen ende gebruikers Staet aengewezen [...]'] Archief Lier, SLI001014629, Peter Stijnen, *Caerte figuratief van de Landen [...] binnen de Cuijpe der Stad Lier*, 1777.

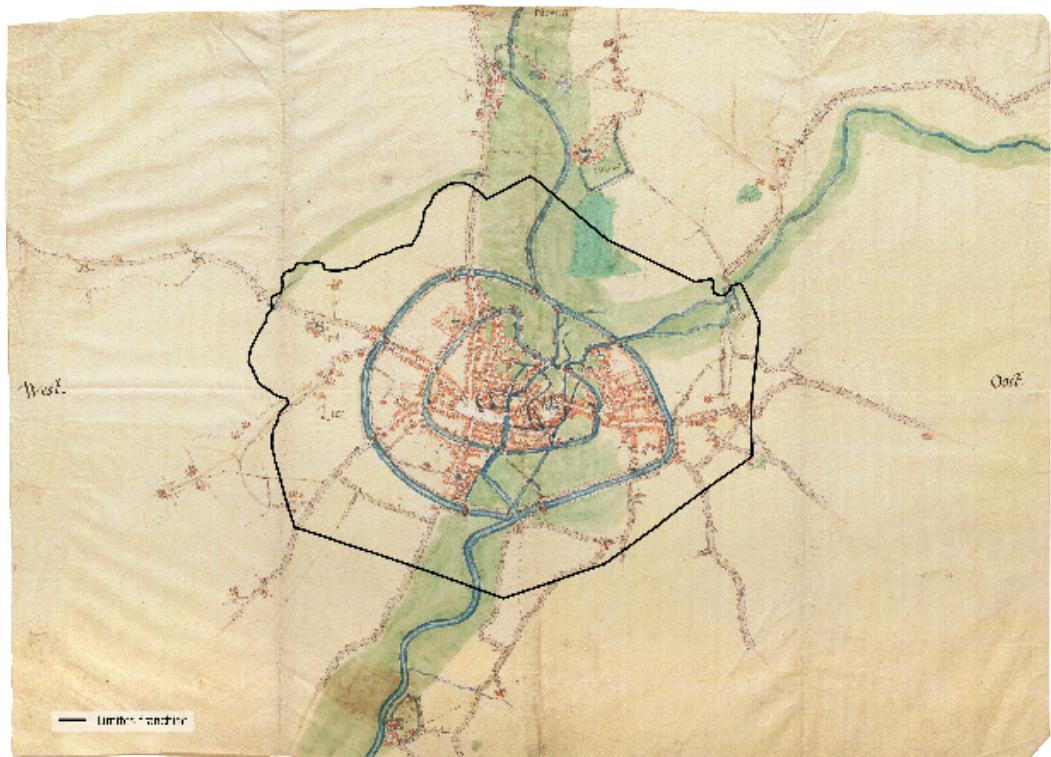
57 Archief Lier, SLI001014629, Peter Stijnen, *Caerte figuratief van de Landen [...] binnen de Cuijpe der Stad Lier*, 1777.

58 Cette copie a été reproduite dans : Breugelmans, Ceulemans, et Coenen, *Lier*, 44-45.

59 Breugelmans, Ceulemans, et Coenen, *Lier*, 13.

60 Aerts et Van der Wee, *Geschiedenis van Lier*, 64.

Comme pour Aarschot, les versions numériques des plans de Stijnen et de Deventer ont été superposées. Ceci s'est fait par le biais de 27 points répartis en ville et dans les environs. Les concordances entre la frontière du *Kuip* et les limites de la cartographie de Jacques de Deventer sont frappantes (figure 10). Le dessin de ce dernier s'estompe et se fait plus vague une fois qu'il dépasse les limites de la franchise. Au-delà, de larges pans de la feuille sont même laissés blancs, vides de toute information. Il y a, cependant, quatre exceptions. Vers le nord et vers le sud, le cartographe a suivi la rivière Nèthe et représente les villages de Anderstadt (Sud) et Lisp ainsi que l'abbaye de Nazareth (Nord). Au nord-est, le plan suit la Grande Nèthe, tandis qu'à l'ouest, il représente une route jusqu'à atteindre une potence et des roues de justice. Comme à Bois-le-Duc, Jacques de Deventer a poursuivi son arpenteage jusqu'à atteindre l'emplacement de la justice. Quant aux trois autres extensions, elles servent à représenter l'hydrographie ainsi que les deux villages et l'abbaye de Nazareth. L'extension vers le nord-est suggère que ce serait plutôt l'hydrographie qui est l'objet principal de l'attention du cartographe. En effet, on n'y retrouve aucune autre information topographique en dehors de la rivière. L'hydrographie joue un rôle important à Lierre où Petite et Grande Nèthe se rencontrent pour former la Nèthe.



10. Reconstruction de la franchise de Lierre à partir des plans de Jacques de Deventer et de Peter Stijnen. Lier, Lispe, Anderstadt, 1558><1572, KBR, CP, Ms. 22.090 (48) (© KBR).

Ces trois exemples, s'ajoutent à ceux de Bruxelles, Louvain et Wavre et portent à six le nombre de plans brabançons pour lesquels l'hypothèse de la franchise a été analysée.<sup>61</sup> Certaines tendances se dégagent et permettent de mieux comprendre les logiques qui sous-tendent l'organisation de la cartographie de l'*extra-muros* chez Jacques de Deventer. Ainsi la franchise a clairement influencé le cartographe dans quatre des six localités. À Lierre, comme à Bruxelles, il a suivi “à la ligne” le territoire urbain et le dessin y épouse la délimitation de la franchise. À Bois-le-Duc, comme il l'avait fait pour Louvain, c'est plus un relevé des villages et hameaux qui composent la juridiction qui sont repris sur le plan.

Cependant, même dans ces cas, Jacques de Deventer s'écarte parfois de la franchise. D'abord parce que le territoire de celle-ci peut être source d'incertitude, même à l'époque où elle est pleinement effective. Ainsi, la démarcation entre Bois-le-Duc et Vught reste source de conflits et de négociations. Le cartographe décide donc d'indiquer la présence de ce village, sans en faire une description topographique complète. Une frontière incertaine, c'est ce que l'on retrouve également au sud de Louvain. Le cartographe n'a indiqué que Heverlee sur son plan, omettant Oud-Heverlee et Egenhoven. Ces trois villages n'ont intégré le territoire louvaniste qu'à la suite de leur confiscation à la famille de Croÿ par Charles le Téméraire en 1469. Cependant, à la fin du XVe siècle, la famille récupère ses droits et la ville n'en use pas la suite qu'avec précaution de son pouvoir sur ces localités. Des tensions existent également avec les abbayes de Park et Vlierbeek, dont une partie seulement du territoire ressort de Louvain.<sup>62</sup> Jacques de Deventer les représente pourtant, comme il représente d'ailleurs d'autres abbayes situées à l'extérieur du territoire urbain. C'est le cas pour l'abbaye de Nazareth à Lierre ou de Dielegem à Bruxelles. À Wavre, où aucune information à propos de la délimitation d'un territoire urbain n'avait pu être retrouvée (et la comparaison avec un dénombrement de foyers de 1598 n'avait pas donné de résultats probants), c'est le prieuré de Basse-Wavre qui est représenté à l'extrémité supérieure du plan. Or, une partie de ces abbayes au moins joua un rôle dans l'organisation administrative du Brabant, Dielegem, Park et Vlierbeek faisant partie des représentants du clergé au sein des États du duché.<sup>63</sup> Ceci indique que, au-delà de la franchise, d'autres éléments ont influencé Jacques de Deventer, comme la présence d'institutions religieuses importantes dans les environs d'une ville qu'il arpente.

Les installations de justice comme les roues et potences ont également retenu l'attention du cartographe. À Lierre, comme à Bois-le-Duc, il a clairement poursuivi ses relevés de manière à pouvoir inclure ces éléments à son plan, en rupture parfois avec la continuité de la représentation. Ces éléments sont bien entendu directement liés à la question des priviléges urbains examinés jusqu'ici. Cependant, dans un contexte de recrudescence des sanctions corporelles, ce sont également des points de repères qui marquent le paysage et les voyageurs qui arpencent les routes, comme le fit Jacques de Deventer.<sup>64</sup>

Autre constat : l'hydrographie est une composante importante supplémentaire de la cartographie de l'hinterland. Tout le pan méridional de la représentation de Bois-le-Duc sert notamment à représenter le Dommel. À Lierre, les cours des deux Nèthes à l'extérieur de la ville sont particulièrement bien détaillés, même une fois franchies les limites du *Kuip*. À Wavre, c'est la Dyle qui serpente entre ville et prieuré.

<sup>61</sup> Pour l'analyse de ces plans, voyez: Dupont, *Cartographie et pouvoir*, 170-173.

<sup>62</sup> Van Uytven, 'Imperialisme of zelfverdediging', 7-10.

<sup>63</sup> Uyttebrouck, *Le gouvernement du duché*, 435.

<sup>64</sup> Muchembled, *Le temps des supplices*.

Certainement, la délimitation des plans est-elle influencée par des aspects matériels ainsi qu'un rapport de proportionnalité entre les tailles de la ville, de la franchise et du document. Trop vaste pour être contenue sur une seule feuille, la juridiction urbaine d'une petite ville comme Aarschot n'est pas complètement cartographiée par Jacques de Deventer. Tout comme ce dernier omet Den Dungen à Bois-le-Duc ou Forest à Bruxelles.

La théorie des franchises permet également de comprendre les « silences » des plans de Jacques de Deventer sur la topographie de certains lieux pourtant englobés par les feuilles qui composent les différents documents. Ainsi, Vught n'est que symbolisé. À Lierre, le papier reste blanc au-delà du rayon formé par le *Kuip* – sauf pour les exceptions qui viennent d'être rappelées ci-dessus. Un constat que je faisais aussi à Bruxelles où les blancs hors-franchises cachent des villages comme Evere ou Vleurgat.

C'est visiblement l'aspect juridique plus qu'économique qui a intéressé le cartographe dans la délimitation de sa cartographie. Là où une différence de territoires entre priviléges juridiques et économiques existe, ce sont les premiers qui ont prévalu. La franchise fonctionnelle de Bois-le-Duc, contenant des prérogatives essentiellement économiques, n'est pas cartographiée. Bruxelles et Louvain ont deux territoires *extra-muros* : la franchise dont il a été question jusqu'ici, et la banlieue. Bien qu'il y ait eu des confusions entre les deux, même dans les sources du XVI<sup>e</sup> siècle, la dernière a plutôt trait aux questions financières, fiscales et productives. Or, dans les deux villes, la banlieue est beaucoup plus étendue que le plan dressé par Jacques de Deventer.<sup>65</sup> Je constatais déjà ailleurs le caractère en retrait de la dimension économique de la ville. Les plans font la part belle à la description des communautés politiques et religieuses de la ville qu'ils mettent en exergue, alors que la composante économique reste en retrait. Finalement, seuls les moulins témoignent timidement de cet aspect. Ce constat se confirme aussi dans la représentation de l'hinterland.<sup>66</sup>

Qui, de Philippe II ou de Jacques de Deventer, serait à l'origine de cette vision de l'hinterland ? Malheureusement, les sources manquent pour trancher cette question. À noter que la mission, telle que résumée dans l'ordre de paiement émis par le roi, contient quelques indications à ce propos. Celui-ci demande au cartographe de « [...] visitter, mesurer et dessigner toutes les villes de pardeçà, aussy les rivières et villaiges voisins, semblablement les passaiges ou distroitz des frontières [...] ».<sup>67</sup> Il est donc explicitement demandé de cartographier non seulement les villes mais aussi les alentours. Et l'hydrographie joue un rôle prépondérant dans la représentation de cet espace, nous l'avons vu. Quant à l'expression des passages et détroits des frontières, elle a été discutée par l'historiographie. Elle est tantôt interprétée comme la demande de figurer les places-fortes aux frontières – et désigne donc une série précise de localités auxquelles Jacques de Deventer devra s'intéresser.<sup>68</sup> Par d'autres, elle est plutôt perçue comme désignant les voies d'accès à la ville.<sup>69</sup> Il se pourrait finalement qu'il s'agisse d'une trace de l'intérêt du commanditaire pour les questions de juridiction *extra-muros*. Plus encore qu'une préoccupation royale, il me semble qu'il faut d'abord y voir l'influence de Jacques de Deventer et sa vision institutionnelle de la topographie. Les franchises urbaines sont bien connues des autorités locales, il peut donc se les faire expliquer aisément. Il s'agit de points de repère assez facilement identifiables, qui donnent un cadre à l'arpentage des « rivières et villaiges voisins ».

## Conclusions

Le Brabant dans l'atlas de Jacques de Deventer est finalement d'abord la composante d'un ensemble plus vaste : le territoire des Pays-Bas dirigés par Philippe II. La perspective offerte au souverain sur ce duché est évidemment influencée par la vision du cartographe. Dans la première partie de sa carrière, ce dernier développe une interprétation institutionnelle de la topographie. Cela se constate dès ses débuts, avec sa carte du Brabant. Une conception de la topographie qu'il n'est pas le seul à avoir, puisqu'elle se retrouve aussi chez Gilles van der Hecken. Au même moment, deux personnes, appartenant pourtant à des milieux différents (l'un religieux, l'autre cartographique), dressent deux documents influencés par la structure administrative du Brabant.

Cette vision continue d'influencer Jacques de Deventer dans sa dernière œuvre. L'atlas, comme la carte du duché, constituent peut-être une énumération des villes prenant part à l'organisation politique des différentes provinces des Pays-Bas, organisation parfois difficile à discerner aujourd'hui. Cette conception se constate encore dans l'arpentage et la représentation des alentours des villes. Périmphérie comme centre sont vus au travers du prisme de la communauté politique urbaine. La dimension judiciaire a manifestement joué un rôle dans le travail de Jacques de Deventer, que ce soit en reprenant les limites des franchises – lorsqu'elles existent – ou l'indication des installations de justice telles que les potences et roues. Or, que sont les franchises, sinon l'extension de la communauté urbaine en dehors des murs de la ville ? À ce propos, les plans pourraient venir appuyer une analyse plus systématique de la dimension spatiale des priviléges urbains, bien souvent négligée par l'historiographie jusqu'ici. Car une étude des juridictions doit s'intéresser tout autant à la question de la répartition des droits qu'aux aspects territoriaux auxquels ils sont étroitement liés.

Au-delà, on note aussi une attention particulière pour la figuration des cours d'eau principaux ou encore l'indication de certaines institutions religieuses influentes installées dans les environs. Bien entendu, des questions pratiques et matérielles régissent aussi la cartographie de cet espace, dont l'ampleur peut dépendre de l'importance de la ville et des formats du papier utilisé par le cartographe.

L'atlas offre aux plus hautes instances politiques une perspective sur les Pays-Bas qui n'est pas tant influencée par des questions militaires que politiques. Les plans utilisent certains codes de l'identité urbaine et provinciale : statuts au sein des États et franchise. Pour autant, ces codes sont retravaillés et intégrés dans un atlas au rendu très homogènes, de sorte que ces particularités urbaines sont quelques peu gommées. Une collection de portraits urbains homogènes accentue l'idée d'une identité commune; les plans ne montrent pas chaque ville comme unique, mais plutôt comme une composante d'un tout vaste et homogène : le territoire de Philippe II aux Pays-Bas.

65 Van Uytven, 'Imperialisme of zelfverdediging', 15-19; Godding, « La ville et ses alentours », 111; Godding, « Impérialisme urbain ».  
 66 Dupont, Cartographie et pouvoir, 195-99.  
 67 Van 't Hoff, *Jacob van Deventer*, 36.  
 68 Ruelens et Ouverleaux, *Atlas des villes de la Belgique*; Van 't Hoff, *Jacob van Deventer*, 18.  
 69 Wieder, 'Nederlandsche historisch-geographische documenten', 154.

## Abréviations

- AGR : Archives générales du Royaume, Bruxelles  
BNE : Biblioteca nacional de España, Madrid  
C&P : Cartes et Plans (Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles)  
KBR : Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles

## Archives

- AGR, Archives Arenberg - T 580 – 2587, Joris, Jan-Baptist. *Duché d'Aarschot* 1775.  
BNE : RES/200, Deventer, Jacob van, [Planos de ciudades de los Países Bajos. Parte III] [1558-1575].  
BNE : RES/207, Deventer, Jacob van, [Planos de ciudades de los Países Bajos. Parte II] [1558-1575].  
KBR C&P : Ms. 22.090, Deventer, Jacob van, [Atlas des villes des Pays-Bas. 73 places levées entre 1550 et 1565 sur les ordres de Charles Quint et de Philippe II] [1558] <1575].  
KBR C&P : III 14.647, Deventer, Jacob van, *Ducatus Brabantiae*, Anvers: gheprint by (my) Arnout Nicolai figuers(ny)der (op) de Lombarde veste, 1558.  
KBR, Manuscrits, ms 2088-2098, f° 87 v°, Van der Hecken, Gilles [*Carte manuscrite du duché de Brabant*] [ca 1536].  
Stadsarchief Lier, SLI001014629, Stijnen, Peter. *Caerte figuratief van de Landen [...] binnen de Cuijpe der Stad Lier* 14 mars 1777.

## Bibliographie

- Aerts, E. et Van der Wee, H. *Geschiedenis van Lier: welvaart en samenleving van het ontstaan van de stad tot de Eerste Wereldoorlog* Deuxième édition (Lierre 2019).
- Ahlers, W. 'Jacob van Deventer, en nieuwe vragen', *Caert-Thresoor* XXIII, no 3 (2004) 59-64.
- Arnould, M.-A., *Les dénominements de foyers dans le Comté de Hainaut (XIVe-XVIe siècle)* (Bruxelles 1956).
- Boffa, S. « La première carte manuscrite du duché de Brabant (c. 1535) », *Revue belge de Philologie et d'Historie* 89, no 1 (2011) 95-109.
- Breugelmans, K., Ceulemans, L. et Coenen, L. (éd). *Lier. Historische stedenatlas van België* (Bruxelles 1990).
- Camps, H. P. H., *Het stadsrecht van Den Bosch van het begin (1184) tot het privilegium Trinitatis (1330)* (Hilversum 1995).
- Coopmans, J., 'De onderlinge rechtsverhoudingen van 's-Hertogenbosch en het platteland vóór 1629', *Bijdragen tot de Geschiedenis. De Brabantse stad. Vierde Colloquium. Brussel 29-30 maart 1974* LVIII, no 1-2 (1975) 73-116.
- Damen, M., 'Heren met banieren. De baanrotsen van Brabant in de vijftiende eeuw' in : M. Damen et L. Sicking, ed., *Bourgondië voorbij. De Nederlanden 1250-1650. Liber alumnorum Wim Blockmans* (Hilversum 2010) 139-158.
- Danckaert, L., *Bruxelles : cinq siècles de cartographie* (Tielt, Knokke 1989).
- De Fraine, P. « Gouvernés et gouvernants au pays et duché d'Aerschot », *Anciens Pays et Assemblées d'Etats* XXXIII (1965) 181-94.
- De Fraine, P. « Formes et phénomènes de représentation et de délégation dans l'ancien pays et duché d'Aerschot », *Anciens Pays et Assemblées d'Etats* XXXIX (1966) 45-64.
- De Smet, A. « Jacques de Deventer » in : *Nouvelle Biographie Nationale*, 1 (1988), 30-38.
- Dupont, C. *Cartographie et pouvoir au XVIe siècle : l'atlas de Jacques de Deventer* Terratum orbis 16 (Turnhout 2019).
- Dupont, C. et Vannieuwenhuyze, B., « La cartographie des zones suburbaines sur les plans de villes de Jacques de Deventer (milieu du XVIIe siècle) » in : M. Uhrmacher et G. Thewes, ed, *Extra muros – Vorstädtische Räume in Spätmittelalter und früher Neuzeit / Espaces suburbains au bas Moyen Âge et à l'époque moderne. Actes du colloque organisé à l'Université de Luxembourg du 20 au 22 février 2013* Städteforschung Reihe A: Darstellungen 91 (Cologne, Weimar, Vienne 2019) 27-50.
- Franssen, M., 'Ducatus Brabantiae uit de plomp getrokken? Enkele notities bij de ontdekking van een onbekende variant van de kaart van Brabant door Jacob van Deventer', *Caert-Thresoor* XXV, no 4 (2006) 91-98.
- Franssen, M., 'Ducatus Brabantiae boven water? Een onbekende kaart van Jacob van Deventer', *Brabants Heem* 59 (2007) 92-105.
- Gilissen, J., « Les Etats généraux des pays de par-deçà (1464-1632) », *Anciens pays et assemblées d'états* XXXIII (1965) 261-321.

- Godding, P., « Impérialisme urbain ou auto-défense: Le cas de Bruxelles (12e-18e siècles) ». *Bijdragen tot de Geschiedenis. De Brabantse stad. Vierde Colloquium. Brussel 29-30 maart 1974 LVIII*, no 1-2 (1975) 117-38.
- Godding, P., « La ville et ses alentours : rapports juridiques » in : J. Stengers et A. Smolar-Meynart, *La région de Bruxelles : des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui* (Bruxelles 1989) 110-117.
- Heere, E., P. van der Krogt, F. Ormeling et M. Storms, 'De functie van de stadsplattegronden van Van Deventer', *Historisch-Geografisch Tijdschrift* 28, no 4 (2010) 140-45.
- Heuvel, Ch. van den., 'Papiere bolwerken' : de introductie van de Italiaanse stede- en vestingbouw in de Nederlanden (1540-1609) en het gebruik van tekeningen (Alphen aan den Rijn 1991).
- Jacobs, B. Ch. M., *Justitie en politie in 's-Hertogenbosch voor 1629: de bestuursorganisatie van een Brabantse stad* (doctoraalscriptie Katholieke Hogeschool Tilburg 1986)
- Koeman, C., *Geschiedenis van de kartografie van Nederland: zes eeuwen land- en zeekarten en stadsplattegronden* (Alphen aan den Rijn 1983).
- Koeman, C., *Gewestkaarten van de Nederlanden door J. van Deventer 1536-1545* (Alphen aan den Rijn 1994).
- Krogt, P. van der, 'Welke steden karteerde Van Deventer voor Filips II in diens "landen van herwerts overre"? ', *Caert-Thresoor XXV*, no 4 (2006) 116-20.
- Krogt, P. van der, J. van der Plas, J.C. Visser, C. et Koe man, *De stadsplattegronden van Jacob van Deventer* (Alphen aan den Rijn 1992).
- Kuijer, P. Th. J. 's-Hertogenbosch: stad in het hertogdom Brabant: ca. 1185-1629 (Zwolle; 's-Hertogenbosch 2000).
- Martens, P., *Militaire architectuur en vestingoorlog in de Nederlanden tijdens het regentschap van Maria van Hongarije (1531-1555). De ontwikkeling van de gebastioneerde vestingbouw* (doctoraalscriptie Katholieke Universiteit Leuven 2009).
- Meurer, P., 'Jacob van Deventer (ca. 1500-1575) und die Frühzeit der zeichnerischen Triangulation', *Nachrichten aus dem karten- und Vermessungswesen* 1 (1985) 15-23.
- Muchembled, R., *Le temps des supplices : de l'obéissance sous les rois absolus : XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris 1992).
- Ockeley, J., 'De West-Brabantse vrijheden: Asse, Gaasbeek, Kapelle-op-den-Bos en Merchtem', *Eigen Schoon en de Brabander* 97 (2014) 523-564.
- Parker, G., *The Dutch revolt* (Melbourne, Londres, Baltimore 1979).
- Ruelens, Ch., É. Ouerleaux, *Atlas des villes de la Belgique au XVI<sup>e</sup> siècle* (Bruxelles 1884-1924).
- Rutte, R., B. Vanniewenhuyze, Y. Van Mil, *Stedenatlas Jacob van Deventer: 226 stadsplattegronden uit 1545-1575 - schakels tussen verleden en heden* (Bussum, Tielt, 2018).
- Uyttebrouck, A. *Le gouvernement du duché de Brabant au bas Moyen Âge : (1355-1430)* (Bruxelles 1975).
- Van Ermen, E., H. Van Autgaerden, *De wandkaarten van het hertogdom Aarschot 1759-1775. Cartografische bronnen voor de geschiedenis van het Vlaamse landschap* (Bruxelles 1998).
- Van 't Hoff, B. *Jacob van Deventer, keizerlijk-koninklijk geograaf* (Den Haag 1953).
- Van Uytven, R. 'Diest, Aarschot en Zichem: de Demersteden en hun heren vóór het einde van de zestiende eeuw' in : Th.E.A Bosman, J.P.A. Coopmans, B.C.M Jacobs, *De heerlijke stad: achtste colloquium « De Brabantse stad », Bergen op Zoom, 2 en 3 oktober 1987. Brabantse rechtshistorische reeks 3. (Assen, Maastricht 1988) 183-193.*
- Van Uytven, R., 'Imperialisme of zelfverdediging. De extra-stedelijke rechtsmacht van Leuven', *Bijdragen tot de Geschiedenis. De Brabantse stad vierde Colloquium, Brussel, 29-30 maart 1974 LVIII*, no 1-2 (1975) 7-72.
- Van Uytven, R., Cl. Bruneel, ed., *Histoire du Brabant du duché à nos jours* (Zwolle 2004).
- Visser, J. C. 'De stadsplattegronden van Jacob van Deventer' in : F.J. Bakker, *Stad in kaart. Voordrachten gehouden op het congres 'De historische stadsplattegrond: spiegel van wens en werkelijkheid' Groningen 18-19 november 1983* (Alphen aan den Rijn 1984) 29-38.
- Wieder, F. C., 'Nederlandsche historisch-geographische documenten in Spanje: uitkomsten van twee maanden onderzoek', *Tijdschrift Nederlandsch Aardrijkskundig Genootschap* 2de serie, no 32 (1915) 1-187.